

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 943

présenté par

M. Lucas, M. Ben Cheikh, Mme Sas, Mme Laernoës, Mme Belluco, M. Thierry, Mme Garin,
M. Julien-Laferrière, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi,
M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 10

Substituer aux alinéas 3 et 4 l'alinéa suivant :

« 2° Le dernier alinéa de l'article L. 611-3 est supprimé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le Groupe Écologiste s'oppose à la levée des réserves d'ordre public qui protègent certaines catégories d'étrangers d'une mesure d'obligation de quitter le territoire. Il est en effet manifeste que le projet de loi en discussion n'a pour seul objet que d'offrir à l'administration la possibilité de prononcer, via l'OQTF, une mesure d'expulsion assouplie (sans procédure contraignante).